

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
TENUE LE LUNDI 13 MAI, À L'ÉCOLE
À 18 H 30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

| | |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| Madame Nadia Bergeron | Parent |
| Madame Mélanie Bernier | Conseillère en orientation |
| Monsieur Yury Fesko | Parent |
| Madame Christelle Jean | Technicienne en éducation spécialisée |
| Madame Daphné Letendre | Enseignante |
| Madame Pauline Martin Paquet | Directrice |
| Madame Éliane Montembeault | Enseignante |
| Madame Josée Proulx-Chouinard | Enseignante |
| Monsieur Bruno Quesnel | Parent |
| Monsieur Edwin Antonio Villegas | Parent |
| Aiden Donnelly | Élève |

INVITÉE :

| | |
|--------------------------|------------------------------|
| Madame Marie-Josée Brion | Gestionnaire d'établissement |
|--------------------------|------------------------------|

ÉTAIENT ABSENTS :

| | |
|----------------------------|--------------------------------|
| Madame Sylvie Gamache | Représentante de la communauté |
| Madame Caroline Déry | Parent |
| Madame Esther Angèle Youbi | Parent |
| Monsieur Éric Houle | Enseignant |
| William Desparois | Élève |

1. MOT DE BIENVENUE.

Après avoir constaté que les membres présents forment un quorum, madame Bergeron déclare la séance officiellement ouverte, à 18 h 35.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.
(CÉ-23-24-1281)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edwin Antonio Villegas

QUE les membres du conseil d'établissement adoptent l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous :

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Procès-verbal :
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 25 mars 2024;
 - 3.2. Suivi au procès-verbal du 25 mars 2024;
4. Parole du public;
5. Budget 2024-2025 (*documentation sur place*);
 - a) Adoption du budget de fonctionnement et d'investissement 2024-2025;
 - b) Adoption du budget du conseil d'établissement 2024-2025;
6. Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe (*documentation sur place*);
7. Approbation des listes de fournitures scolaires pour 2024-2025 (*document 2153*);
8. Approbation des frais chargés aux parents en 2024-2025 (*document 2154*);
9. Approbation du code de vie et du système d'encadrement 2024-2025 (*document 2155*);
10. Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2024-2025 (*document 2156*);
11. Assemblée générale annuelle et calendrier des rencontres 2024-2025 (*document 2157*);
12. Modification d'ordre d'enseignement de l'école secondaire Gabrielle-Roy;
13. Renouvellement de la reconnaissance du programme Sport-études pour 2025-2030;
14. Présentation des projets d'activités et de sorties (*document 2158*);
 - 14.1. Présentation des activités de financement et de commandites;
15. Parole aux élèves;
16. Parole à la représentante de l'OPP;
17. Parole à la représentante de la communauté;
18. Parole au personnel;
19. Parole au représentant au comité de parents;
20. Mot de la direction;
21. Mot de la présidente et correspondance;
22. Varia;
 - 22.1. Projet pilote d'agents de sécurité
 - 22.2. _____
 - 22.3. _____
23. Levée de l'assemblée.

APDOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL :

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 MARS 2024.

(CÉ-23-24-1282)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yury Fesko

QUE les membres du conseil d'établissement adoptent le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024 tel que présenté par la direction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 25 MARS 2024.

Retour sur la soirée des bénévoles, une très belle organisation de la part du comité de parents. Notre bénévole ne pouvait pas être présente, mais son cadeau lui a été remis.

4. PAROLE DU PUBLIC.

Aucun public.

5. BUDGET 2024-2025 (DOCUMENTATION SUR PLACE).**A. ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2024-2025.****(CÉ-23-24-1283)**

Madame Brion présente la répartition des budgets de fonctionnement et d'investissement pour la prochaine année scolaire.

Considérant que le conseil d'établissement doit adopter le budget de l'établissement en conformité à l'article 95 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant l'article 275 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Considérant que le budget du conseil d'établissement a été adopté;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Bruno Quesnel

QUE les membres du conseil d'établissement adoptent le budget 2024-2025 de fonctionnement et d'investissement tel que déposé par la direction de l'établissement prévoyant des dépenses égales aux revenus de l'ordre de 1 189 797 \$ et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du centre de services scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

B. ADOPTION DU BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2024-2025.**(CÉ-23-24-1284)**

Madame Brion présente le budget alloué au conseil d'établissement pour la prochaine année scolaire.

Considérant que le budget du conseil d'établissement est dépendant de celui de l'établissement;

Considérant que le conseil d'établissement doit adopter son budget en conformité à l'article 66 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant l'article 275 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Mélanie Bernier

QUE les membres du conseil d'établissement adoptent le budget 2024-2025 du conseil d'établissement tel que déposé par le président ou la présidente du conseil d'établissement prévoyant des dépenses égales aux revenus de l'ordre de 400 \$ et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du centre de services scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6. ÉTABLISSEMENT DES PRINCIPES D'ENCADREMENT DES COÛTS DES DOCUMENTS DANS LESQUELS L'ÉLÈVE ÉCRIT, DESSINE OU DÉCOUPE (DOCUMENTATION SUR PLACE).
(CÉ-23-24-1285)**

Madame Martin Paquet présente les principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Christelle Jean

QUE les membres du conseil d'établissement approuvent les principes d'encadrement 2024-2025 tel que présenté par la direction.

APPROUVÉS À L'UNANIMITÉ

**7. APPROBATION DES LISTES DE FOURNITURES SCOLAIRES POUR 2024-2025 (DOCUMENT 2153).
(CÉ-23-24-1286)**

Madame Martin Paquet présente les différentes listes de fournitures scolaires pour chacun des niveaux pour la prochaine année.

Les membres demandent que la gourde d'eau qui se trouve en éducation physique en PÉI 1 soit transféré dans la section générale.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Bruno Quesnel

QUE les membres du conseil d'établissement approuvent les listes de fournitures scolaires 2024-2025 tels que présentés par la direction, avec la modification demandée.

APPROUVÉES À L'UNANIMITÉ

**8. APPROBATION DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS POUR 2024-2025 (DOCUMENT 2154).
(CÉ-23-24-1287)**

Madame Brion présente les différentes listes de frais chargés aux parents pour chacun des niveaux pour la prochaine année.

Dans la matière CCQ, le cahier d'exercice n'est pas encore déterminé, nous sommes en attentes des propositions de maisons d'édition. La direction propose d'accepter les frais avec un possible ajout d'un cahier d'exercice en CCQ.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josée Proulx-Chouinard

QUE les membres du conseil d'établissement approuvent les frais chargés aux parents pour 2024-2025 tels que présentés par la direction.

APPROUVÉS À L'UNANIMITÉ

**9. APPROBATION DU CODE DE VIE ET DU SYSTÈME D'ENCADREMENT 2024-2025 (DOCUMENT 2155).
(CÉ-23-24-1288)**

La direction informe les membres que le code de vie est le résultat du travail du comité code de vie, avec les modifications découlant de l'implantation de l'uniforme pour la prochaine année scolaire.

Madame Martin Paquet présente le document avec les modifications découlant de la rencontre du CPE qui a eu lieu le 13 mai 2024. Les membres demandent d'ajouter des précisions pour les vêtements d'éducation physique.

Modification au point 3.4 : Dans l'école seuls les cotons ouatés à l'effigie de l'école LPP sont autorisés.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yury Fesko

QUE les membres du conseil d'établissement approuvent le code de vie et le système d'encadrement 2024-2025 tel que présenté par la direction avec les modifications proposées.

APPROUVÉS À L'UNANIMITÉ

10. ADOPTION DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE 2024-2025 (DOCUMENT 2156). (CÉ-23-24-1289)

Madame Martin Paquet présente le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école pour l'année scolaire 2024-2025.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Mélanie Bernier

QUE les membres du conseil d'établissement adoptent le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école pour l'année scolaire 2024-2025 tel que présenté par la direction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET CALENDRIER DES RENCONTRES 2024-2025 (DOCUMENT 2157). (CÉ-23-24-1290)

Madame Martin Paquet, propose un calendrier avec les dates suivantes pour l'année scolaire 2024-2025, elle en profite pour informer les membres qu'il n'y aura pas de rencontre de parents en présentiel après l'assemblée générale annuelle de parents. La direction explique qu'une nouvelle formule sera à l'essai pour l'an prochain pour la première rencontre de parents, soit une présentation des enseignants par capsule vidéo qui sera transmise aux parents. Madame Martin Paquet propose aux membres de décider de la formule de l'assemblée, soit en présentiel ou en virtuelle, sur inscription. Après discussion, il est déterminé qu'il est préférable de la tenir en présentiel.

| PROPOSITION DE DATES POUR LES RENCONTRES DU CÉ À L'ÉCOLE À 18 H 30 |
|---|
| Assemblée générale annuelle des parents : 18 septembre 2024 à 18 h 30 |
| 23 septembre 2024 — Déplacé au 24 septembre 2024 |
| 28 octobre 2024 |
| 25 novembre 2024 |
| 16 décembre 2024 – Facultative par TEAMS |
| 27 janvier 2025 |
| 17 février 2025 – Facultative par TEAMS |
| 17 mars 2025 |
| 14 avril 2025 – Facultative par TEAMS |
| 12 mai 2025 |

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Bruno Quesnel

QUE la date de l'assemblée générale annuelle 2024-2025 soit approuvée tel que présentée par la direction.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

**12. MODIFICATION D'ORDRE D'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCOLE SECONDAIRE GABRIELLE-ROY.
(CÉ 23-24-1294)**

La direction en collaboration avec la présidente du conseil d'établissement revient sur la présentation du projet de consultation.

Un membre nous parle de son inquiétude concernant les parents de l'école Gabrielle-Roy qui devront acheter des uniformes pour un an seulement. La direction indique qu'elle va faire les vérifications avec la direction de l'école Gabrielle-Roy et réfléchir à des solutions.

Un membre nous parle de la déception des propos d'un enseignant de Gabrielle-Roy lors de la consultation publique du 7 mai 2024.

Les membre du conseil d'établissement de l'école Louis-Philippe-Paré transmettront une lettre d'appui en faveur du projet, à la direction générale.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Bruno Quesnel

QUE les membres du conseil d'établissement appuient l'avis d'intention de modifier l'ordre d'enseignement de l'école secondaire Gabrielle-Roy à compter de l'année scolaire 2025-2026.

**13. RENOUELEMENT DE LA RECONNAISSANCE DU PROGRAMME SPORT-ÉTUDES POUR 2025-2030
(CÉ-23-24-1291)**

Madame Martin Paquet informe qu'à chaque cinq ans il est requis de faire les démarches de renouvellement de reconnaissance pour le programme Sport-études. Il faut donc procéder aux démarches pour la prochaine période de 2025-2030.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josée Proulx Chouinard

QUE les membres du conseil d'établissement approuvent les démarches de renouvellement de reconnaissance pour le programme Sport-étude pour 2025-2030 tel que présenté par la direction.

APPROUVÉES À L'UNANIMITÉ

**14. PRÉSENTATION DES PROJETS D'ACTIVITÉS ET DE SORTIES (DOCUMENT 2158).
(CÉ-23-24-1292)**

Madame Martin Paquet présente les différents projets d'activités et de sorties proposés par les membres du personnel et approuvés par les directions de secteur.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yury Fesko

QUE les membres du conseil d'établissement approuvent les projets d'activités et de sorties tels que présentés par la direction.

APPROUVÉS À L'UNANIMITÉ

**14.1 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET DE COMMANDITES.
(CÉ-23-24-1293)**

Madame Martin Paquet présente un projet d'activité de financement et de commandites, soit la vente de billets pour le tirage d'un kayak. Les profits serviront à l'achat d'équipements de Football.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Daphné Letendre

QUE les membres du conseil d'établissement approuvent le projet d'activité de financement tel que présentés par la direction.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

15. PAROLE AUX ÉLÈVES.

Aiden Donnelly souligne l'appréciation de LPP en spectacle et mentionne que les finissants sont satisfaits de l'organisation du bal des finissants. Il mentionne aussi avoir reçu des ateliers portant sur les facultés affaiblies dans le cadre de leur cour de CCQ.

16. PAROLE À LA REPRÉSENTANTE DE L'OPP.

Madame Déry est absente.

17. PAROLE À LA REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNAUTÉ.

Madame Gamache est absente.

18. PAROLE AU PERSONNEL.

Madame Letendre souligne l'excellence de LPP en spectacle.

19. PAROLE AU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS.

Monsieur Fesko nous indique que la soirée des bénévoles organisée par le comité de parents a eu lieu le 17 avril 2024 et que ce fût une très belle soirée.

La prochaine rencontre du comité de parents est prévue le 15 mai 2024.

20. MOT DE LA DIRECTION.

Madame Martin Paquet informe les membres des principaux dossiers et des activités :

- ✓ L'équipe de direction a souligné la semaine du personnel administratif;
- ✓ La semaine de la santé mentale;
- ✓ La conférence offerte par le CSS aux membres du personnel sur la civilité au travail;
- ✓ LPP en spectacle;
- ✓ La soirée des bénévoles et la prestation des élèves du Jazz Band de LPP lors de cette soirée;
- ✓ La planification de l'année scolaire 2024-2025;
- ✓ L'ajout d'une direction adjointe pour 2024-2025.

21. MOT DE LA PRÉSIDENTE ET CORRESPONDANCE.

Madame Bergeron remercie madame Cayouette pour son soutien dans le dossier de l'uniforme et d'avoir pris le temps de répondre aux nombreux courriels reçus. Elle souligne également son appréciation de la soirée des bénévoles.

22. VARIA.

Projet pilote d'agent de sécurité :

Un membre demande si ce projet fait suite à une augmentation de la violence dans l'école. La direction explique que ce n'est pas relié à des situations de violence, mais plutôt à la suite d'une recommandation d'une direction adjointe qui est venue à l'école avec entre autres le mandat d'analyser les besoins plancher et elle a fait part d'un besoin en surveillance.

Un membre questionne sur le rôle des agents de sécurité dans l'école et leur niveau d'intervention. La direction explique qu'ils peuvent intervenir au même titre que les surveillants d'élèves.

Le projet est prévu jusqu'à la fin de l'année scolaire, un bilan sera fait après pour déterminer si le projet sera renouvelé l'an prochain.

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, madame Josée Proulx-Chouinard propose la levée de l'assemblée, à 20 h 07.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Pauline Martin Paquet
Directrice

Nadia Bergeron
Présidente